



**Pôle Jeunesse Education Populaire Vie Associative**

Affaire suivie par :

Sylvie CAMMAS, référente régionale Service Civique

Aline BARRETEAU, gestionnaire

[drajes-na-service-civique@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr](mailto:drajes-na-service-civique@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr)

Bruges, le 22 mars 2024

**Site de Bruges**

7 boulevard Jacques Chaban Delmas

CS 70223 – 33525 Bruges Cedex

**Référence** : Instruction ASC/pôle CAT du 30 mars 2023 relative au déploiement du Service Civique

**Annexe** : liste des pièces à fournir

**Appel à manifestation d'intérêt**  
**« ENGAGEMENT DE SERVICE CIVIQUE 2024 »**

**CONTEXTE :**

Le Service Civique est une politique publique d'engagement de la jeunesse au service de l'intérêt général. En 14 ans d'existence, il s'affirme comme une étape clé du parcours d'insertion sociale et civique des jeunes, et comme une politique fédératrice impliquant, aux côtés de l'État, une large communauté d'acteurs publics et privés. À ce titre, le Service Civique est une des politiques prioritaires du gouvernement.

Depuis sa création en 2010, ce dispositif connaît un fort succès en France : près de 150 000 jeunes volontaires effectuent une mission en 2023, dont 12 500 en région Nouvelle-Aquitaine.

Malgré les bénéfices largement reconnus du Service Civique (tant du point de vue individuel que sociétal), les résultats du déploiement du Service Civique en 2023 font néanmoins émerger des constats, partagés, sur lesquels il apparaît important de porter plus particulièrement l'attention. En effet :

- L'ensemble des missions Service Civique proposées ne sont pas intégralement pourvues, ce qui incite à développer plus amplement les leviers de communication visant l'information auprès de tous les publics ;
- Le quotidien de l'accueil d'un volontaire demande parfois un appui complémentaire au tutorat en place dans les structures, pour accompagner avec aisance tous les jeunes aux profils diversifiés, notamment les plus fragilisés ;
- L'expérience relative au Service Civique doit être plus amplement valorisée et partagée entre les acteurs et au-delà ;
- Suite aux annonces gouvernementales, et en année de Jeux olympiques et paralympiques, les projets relatifs à l'engagement en Service Civique intégrant les thématiques de la transition écologique et de l'olympisme méritent d'être mis en exergue.

L'AMI « Engagement de Service civique 2024 » s'inscrit au carrefour de ces enjeux, au plus proche des besoins des jeunes, des territoires et des priorités portées par l'Agence du Service Civique et le Comité de coordination régional du Service Civique de Nouvelle-Aquitaine (réuni le 17 octobre 2023).

Dans ce contexte, la DRAJES Nouvelle-Aquitaine peut subventionner des initiatives portées par les associations.

## AXES DE FINANCEMENT :

Les projets s'inscrivent dans l'un des axes suivants :

<b>ORIENTATION n°1</b> <b>Mieux informer les publics sur l'existence et les bénéfices du Service Civique.</b>	
AXE 1 Organiser des événements ou des actions visant à faire connaître ou promouvoir le service civique au plus grand nombre	AXE 2 Sensibiliser aux opportunités offertes par le Service Civique, notamment auprès des jeunes en situation de handicap, de décrochage scolaire, ou de fragilité sociale
<b>ORIENTATION n°2</b> <b>Amplifier l'accessibilité du Service Civique pour tous les jeunes.</b>	
AXE 3 Expérimenter des actions visant à favoriser la rencontre entre l'offre de missions et les jeunes désireux de s'engager en service civique	AXE 4 Initier des actions (formation, mobilisation d'intervenants extérieurs, mise en réseau...), visant un meilleur accompagnement de la part des organismes d'accueil, sur les questions de santé mentale des jeunes
<b>ORIENTATION n°3</b> <b>Encourager la rencontre entre les acteurs du Service civique dans un objectif de partage et de mutualisation des pratiques.</b>	
AXE 5 Initier des actions innovantes visant la valorisation de l'expérience acquise dans le cadre du service civique	AXE 6 Favoriser la mise en commun via le partage d'outils d'expériences, de connaissances et de savoir-faire, autour de l'engagement en mission de service civique
<b>ORIENTATION n°4 :</b> <b>Déployer des projets alliant l'engagement en mission de Service civique avec les dimensions relatives à la transition écologique et/ou aux valeurs de l'olympisme.</b>	
AXE 7 Répondre aux aspirations croissantes des volontaires d'agir à la diffusion des valeurs de l'Olympisme par la mise en place de projets collectifs	AXE 8 Répondre aux aspirations croissantes des volontaires d'agir pour la transition écologique par la mise en place de projets collectifs

## ELIGIBILITE DE L'ASSOCIATION PORTEUSE DU PROJET :

Cet AMI s'adresse aux associations Loi 1901, agréées pour l'accueil de volontaires en mission de Service Civique, ou remplissant les conditions d'éligibilité à cet agrément. Les associations doivent dans tous les cas connaître le cadre et la philosophie du dispositif Service civique.

L'organisme présentant une demande doit respecter le contrat d'engagement républicain (CER), fixé par le Décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021, en application de la loi N° 2021-1109 du 24 août 2021.

## ELIGIBILITE DES PROJETS :

Les projets proposés doivent :

- Se déployer nécessairement sur un territoire de la région Nouvelle-Aquitaine ; ils peuvent se mettre en œuvre à une échelle régionale, départementale, interdépartementale ou infra-départementale ;
- Se réaliser dans un délai de 12 mois à compter de la date de versement de la subvention ;
- Être cohérents avec les Objectifs de Développement Durable considérés comme une dimension

transversale des projets (Cf. agenda 2030 de l'ONU) ;

- Apporter une plus-value visible auprès des publics ou des territoires (en termes de structuration, d'innovation, d'animation territoriale).

Les projets présentant une dimension européenne ou internationale feront l'objet d'une attention particulière.

Le lien avec les référents Service Civique des SDJES et DRAJES de Nouvelle-Aquitaine (en fonction du niveau territorial du projet), est requis.

Un bilan qualitatif et financier circonstancié est à produire pour la DRAJES au plus tard 6 mois après la réalisation du projet. En cas de renouvellement de demande de subvention : ce compte rendu doit être communiqué autant que possible au moment du dépôt du dossier.

## **LES DISPOSITIONS FINANCIERES :**

Le seuil minimal de l'aide pour chaque projet retenu s'élève à 2 500 euros.

Le budget prévisionnel du projet doit préciser les contributions sollicitées ou obtenues auprès des institutions partenaires, en particulier : le Conseil Régional, les Conseils départementaux et EPCI, le cas échéant la DREETS, l'ARS, la DRAC ou la DREAL, Erasmus + Jeunesse, le FONJEP (la DRAJES vérifiera ce point avec ses partenaires institutionnels).

Le montant demandé à la DRAJES devra figurer explicitement dans le budget prévisionnel.

Il est rappelé que l'attribution d'une subvention est par nature discrétionnaire.

## **PROCEDURE DE DEPOT DU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION :**

Le dossier de demande de subvention dématérialisé doit être déposé via le site de gestion des associations « le compte asso » : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>

### Sélection de la subvention :

- Code subvention : 3293
- Libellé : Développement territorial du Service Civique
- Dispositif : Service Civique
- Niveau territorial : quelle que soit l'échelle du projet, la demande de subvention est régionale
- Service instructeur : DRAJES NA

La liste des pièces complémentaires à communiquer est visible sur l'interface « lecompteasso ».

## **CALENDRIER :**

Date limite de dépôt des demandes : **vendredi 3 mai 2024 à 16h00**

Versement des subventions : juin 2024

## **CONTACTS :**

Aline BARRETEAU – Sylvie CAMMAS

DRAJES NA : Pôle JEPVA - site de Bruges

[drajes-na-service-civique@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr](mailto:drajes-na-service-civique@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr)

<b>ANNEXE</b> <b>Liste des pièces à fournir</b>
--

**Les documents du demandeur**

- **Statuts**
- **Liste des dirigeants**
- **Dernier rapport d'activité**
- **Budget prévisionnel**
- **Comptes annuels du dernier exercice clos**
- **Bilan financier / Rapport du commissaire au compte**
- **Coordonnées bancaires (RIB) : le nom de l'organisme, ses coordonnées doivent être identiques sur le RIB, le dossier et au répertoire sirennet**

**Les documents spécifiques au dossier**

- **Profil du dossier**, tableau Excel en PJ à joindre impérativement dans « Autre » au format *Excel*
- **Compte-rendu de subvention année N-1**, le cas échéant. *Le CR qui a été saisi au préalable sur le compteasso peut être téléchargé et joint à la nouvelle demande*
- **Pouvoir**, le cas échéant *si la personne qui effectue la demande n'en a pas les droits*